



Les député-e-s GDR-NUPES, Écologistes-NUPES et LFI-NUPES
de la commission des Affaires étrangères

à Emmanuel Macron,
Président de la République française

Objet : Situation urgente de notre compatriote Salah Hamouri

Paris, le 1^{er} décembre 2022,

Monsieur le Président de la République,

Salah Hamouri, avocat franco-palestinien détenu arbitrairement par Israël depuis le 7 mars 2022, a été informé qu'il serait expulsé de force dimanche 4 décembre. La France ne peut accepter que soient bafoués les droits les plus élémentaires de l'un de ses citoyens.

Madame Catherine Colonna, Ministre des Affaires étrangères, a elle-même souligné avec limpidité, lors de la réunion de la commission des Affaires étrangères du 4 octobre 2022, que « M. Hamouri doit pouvoir être libéré, [qu']il doit pouvoir mener une vie normale, là où il le souhaite, et s'il le souhaite à Jérusalem, où il est né et où il réside, et [que] par ailleurs son épouse et ses enfants doivent pouvoir l'y retrouver. »

Cette expulsion priverait à jamais Salah Hamouri de sa terre natale, après avoir été harcelé plus de vingt ans, et elle créerait un précédent juridique catastrophique pour les habitant-e-s de Jérusalem-Est.

Selon les dernières informations dont nous disposons, Salah Hamouri est actuellement au tribunal de la prison de Ramleh pour une audience. Ses avocats n'ont pas été informés par la procédure habituelle et légale de la tenue de cette audience, et ne sont donc pas présents. Le consul général de France à Tel Aviv s'est rendu au tribunal pour assister à l'audience, au nom de la protection consulaire. L'accès à la salle d'audience lui est interdit.

Monsieur le Président, vous avez le devoir de défendre avec la plus grande fermeté les droits de nos compatriotes et de préserver l'honneur de la France.

Veuillez agréer l'expression de notre attachement aux droits humains,

Les député-e-s GDR-NUPES, Écologistes-NUPES et LFI-NUPES
de la commission des affaires étrangères